Coopération technique

Renforcer les capacités des pays en développement par une aide à plusieurs niveaux

Répondre aux besoins diversifiés

La coopération technique est une coopération d'individu à individu qui soutient le renforcement de l'ensemble des capacités des pays en développement à relever par eux-mêmes les défis du développement. Les besoins des pays en développement sont de plus en plus diversifiés et ne concernent plus seulement le développement de l'agriculture, des infrastructures de transport, des industries, des services de santé et d'éducation. Ces dernières années, ces besoins se sont étendus à d'autres domaines tels que le développement de systèmes juridiques, le passage à l'économie de marché, la consolidation de la paix, l'aide à la reconstruction et les mesures de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

La formulation de plans de coopération sur mesure avec les pays en développement permet à la JICA d'intervenir à plusieurs niveaux en soutenant le développement des ressources humaines, le renforcement organisationnel et institutionnel ainsi que l'élaboration de politiques en utilisant l'expérience et les technologies du Japon et des pays en développement.

Une combinaison efficace d'outils de coopération

1. Envoi d'experts

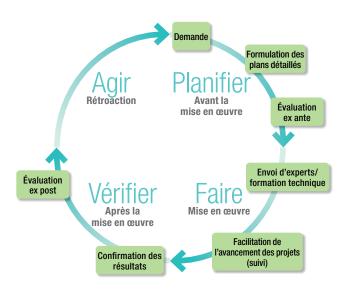
Les experts japonais sont détachés dans les pays en développement pour transférer les technologies et les connaissances requises aux représentants du gouvernement et aux ingénieurs locaux (homologues du pays partenaire). Parallèlement, ils travaillent avec ces homologues à développer et à diffuser des technologies et des systèmes adaptés au pays partenaire. Selon les spécificités linguistiques et régionales du pays partenaire, et en tenant compte de son histoire, la JICA peut aussi envoyer des experts de pays tiers (autres que le Japon ou le pays partenaire) afin d'offrir des services plus efficaces.

2. Formation technique

La JICA invite du personnel compétent de pays en développement, responsables des questions de développement économique et social, à participer à des formations au Japon. Ils participent à des programmes (notamment les programmes de formation en groupe par région ou les programmes de formation des jeunes dirigeants) en vue d'acquérir les connaissances et les technologies dont leur pays a besoin. La JICA



Projet d'extension de l'aquaculture continentale (Bénin) : Un expert examine les tilapias et les poissons-chats d'une ferme piscicole afin de promouvoir l'aquaculture continentale. (Photo : Masataka Otsuka)



organise également des programmes de formation dans les pays tiers.

3. Fourniture d'équipements

Les équipements dont les experts ont besoin pour mettre en œuvre une coopération efficace sont fournis aux pays partenaires.

4. Projets de coopération technique

Combinant de manière optimale l'« envoi d'experts », la « formation technique » et/ou la « fourniture d'équipements », ces projets sont la clé de voûte de la coopération technique de la JICA. Leurs résultats sont le fruit d'une collaboration avec les homologues et les organisations associées du pays partenaire, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de projets [> voir la figure].

Processus de mise en œuvre

1) Identification et élaboration des projets

La JICA identifie et élabore les projets à travers des discussions avec le gouvernement du pays partenaire, la collecte d'informations par les bureaux à l'étranger, des études préparatoires et d'autres activités.

2) Demande et approbation

La demande formulée par le pays partenaire sert de base au ministère des Affaires étrangères (MOFA) japonais, aux ministères et organismes concernés et à la JICA, pour décider de l'approbation d'un projet. Le gouvernement japonais envoie une notification d'approbation au pays partenaire suivie d'un échange de notes verbales par voie diplomatique.

3) Planification/Évaluation ex ante

Afin de clarifier les détails et les résultats escomptés du projet, mais aussi de vérifier le bien-fondé de sa mise en œuvre, une étude de planification détaillée est réalisée. Cinq critères : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité sont évalués dans le cadre de l'évaluation ex ante.



Projet d'amélioration des moyens d'existence des petits exploitants agricoles à Cajamarca (Pérou): Un expert vérifie l'absence de maladie dans un champ de maïs violet et donne des conseils à ses homologues afin d'améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs. (Photo: Kosuke Okahara)

4) Mise en œuvre/Suivi de l'avancement des projets

La JICA et l'organisation gouvernementale du pays partenaire signent le procès-verbal des discussions (PVD) relatif à la mise en œuvre du projet, au détail des activités et aux mesures requises.

Durant la mise en œuvre, la JICA et les organisations partenaires contrôlent régulièrement l'avancement du projet, en se basant sur les plans formulés au stade de la planification. Puis, les résultats sont évalués à la fin du projet.

5) Suivi/Évaluation ex post

Après l'achèvement du projet, une aide complémentaire peut être apportée si nécessaire. L'évaluation ex post est effectuée plusieurs années après l'achèvement du projet et les résultats de cette évaluation sont ensuite partagés en tant qu'enseignements, et servent de références pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires.

5. Coopération technique pour la planification du développement

Dans le cadre de son soutien à l'élaboration des politiques et des plans directeurs des pays en développement, la JICA fournit des technologies, en matière notamment de méthodes d'enquête, d'analyse et de planification, aux homologues du pays partenaire.

Une fois la coopération achevée, les pays partenaires s'appuient sur les résultats obtenus pour :

- Élaborer des plans de développement sectoriel/régional ou de remise en état/reconstruction inspirés des recommandations;
- 2) Mettre en œuvre des programmes (projets) grâce aux fonds obtenus auprès des organisations internationales et d'autres bailleurs ; et/ou
- 3) Exécuter les réformes organisationnelles/institutionnelles préconisées.

6. Coopération scientifique et technologique sur les questions mondiales

Le « partenariat pour la recherche scientifique et technologique pour le développement durable (SATREPS) » est un programme de coopération technique de la JICA qui vise à développer et appliquer de nouvelles technologies et à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques par le biais d'activités de recherche conjointe. Le SATREPS a pour ambition de relever des défis mondiaux (en matière d'environnement, d'énergie, de catastrophes naturelles (prévention), de maladies infectieuses, d'approvisionnement alimentaire et autres problèmes qui nécessitent une coopération mondiale) via des partenariats entre les universités et les instituts de recherche du Japon et des pays en développement.

C'est un projet conjoint de l'Agence japonaise pour la science et la technologie, la Société japonaise pour la promotion de la science et la JICA [> voir page 112 pour plus de détails].



Projet de soutien à l'administration des services sociaux – Promotion de la participation sociale de la communauté des sourds – Phase 2 (Myanmar) : Un cours d'amélioration des compétences est fourni aux formateurs en langue des signes. (Photo : Shinichi Kuno)